

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 mars 2019

Nombre de conseillers	L'an deux mille dix-neuf
En exercice : 13	le 12 mars
Présents : 9	Le Conseil Municipal de HAUTEFAGE LA TOUR
Votants : 10	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
POUR : 10	à la Mairie,
CONTRE : 0	sous la présidence de M. Guy VICTOR
ABSTENTION : 0	Date de convocation du conseil municipal : 07/03/2019

Présents : VICTOR Guy, LAFOSSE Jean-Marie, CARRIÉ Daniel, SEGALA Corinne, BRANQUET Sylvie, RICHAUD Aline, FROMENTIN Jean-Louis, PICHAYROU Laurence, BOURY Marie-France.

Absents – Excusés : CAUSSAT Thierry, BERNOU Rodolphe, MARTINHO Vanessa, BARRAU Elanie.

Madame Vanessa MARTINHO donne pouvoir à Monsieur Guy VICTOR
Corinne SEGALA a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-administratif « Lotissement » 2018
- Examen et vote du compte de gestion « Lotissement » 2018
- Affectation du résultat « Lotissement » 2018
- Approbation du compte-administratif « Multiservice » 2018
- Examen et vote du compte de gestion « Multiservice » 2018
- Affectation du résultat « Multiservice » 2018
- Approbation du compte-administratif « Commune » 2018
- Examen et vote du compte de gestion « Commune » 2018
- Affectation du résultat « Commune » 2018
- Travaux d'entretien MHI « Restauration des toitures du presbytère de l'Eglise de St Thomas » Demande de subvention auprès de la DRAC suite au courrier du 28/02/2019.
- Création d'un poste d'Agent Spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet (suite à un avancement de grade)
- Approbation des rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 13/02/2019

01-2019 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF « LOTISSEMENT » 2018

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LAFOSSE adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif « LOTISSEMENT » 2018 qui s'établit ainsi :

Investissement		
Dépenses	Prévus	346 224.00
	Réalisé	58 909.99
	Reste à réaliser	0
Recettes	Prévus	346 224.00
	Réalisé	346 225.00
	Reste à réaliser	0
Fonctionnement		
Dépenses	Prévus	406 224.00
	Réalisé	118 909.99
	Reste à réaliser	0
Recettes	Prévus	406 224.00
	Réalisé	118 909.99
	Reste à réaliser	0
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement	Excédent	287 315.01
Fonctionnement	Excédent	0
Résultat global		287 315.01

Hors de la présence de Monsieur Guy Victor, Maire, le conseil municipal approuve à **8 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION** le compte administratif « LOTISSEMENT » 2018.

2-2019 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 – LOTISSEMENT

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par M. Patrick DIOT, receveur municipal, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif du budget annexe LOTISSEMENT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Vote à 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION le compte de gestion 2018 du budget annexe LOTISSEMENT, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

3-2019 : AFFECTATION DU RESULTAT 2018 - LOTISSEMENT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement	0
un excédent reporté de	0
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	0
un excédent d'investissement de	287 315.01
un excédent des restes à réaliser de	0
soit un excédent de financement de	287 315.01

DECIDE d'affecter le résultat	comme suit		
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018	EXCEDENT		0
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN			
RESERVE	art 1068		0
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT	art 002		0
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	EXCEDENT art 001	287 315.01	

04-2019 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF « MULTISERVICE » 2018

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LAFOSSE adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif « MULTISERVICE » 2018 qui s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévus	111 697.00
	Réalisé	101 626.46
	Reste à réaliser	10 000.00

Recettes	Prévus	111 697.00
	Réalisé	36 006.25
	Reste à réaliser	0

Fonctionnement

Dépenses	Prévus	254 875.00
	Réalisé	173 214.98
	Reste à réaliser	0

Recettes	Prévus	254 875.00
	Réalisé	175 434.83
	Reste à réaliser	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	DEFICIT	-	65 620.21
Fonctionnement	EXCEDENT		2 219.85
Résultat global		-	63 400.36

Hors de la présence de Monsieur Guy Victor, Maire, le conseil municipal approuve à **8 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION** le compte administratif « MULTISERVICE » 2018.

5 - 2019 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 – MULTISERVICE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par M. Patrick DIOU, receveur municipal, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif du budget annexe MULTISERVICE.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Vote à 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION le compte de gestion 2018 du budget annexe MULTISERVICE, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

6-2019 : AFFECTATION DU RESULTAT 2018 - MULTISERVICE

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement	2 219.85
un déficit reporté de	0.00
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	2 219.85
un déficit d'investissement de	65 620.21
un déficit des restes à réaliser de	10 000.00
soit un besoin de financement de	75 620.21

DECIDE d'affecter le résultat

	comme suit		
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018	EXCEDENT		2 219.85
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE	art 1068		2 219.85
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT	art 002		0.00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	DEFICIT art 001		65 620.21

7-2019 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF «COMMUNE» 2018

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie LAFOSSE adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif « COMMUNE » 2018 qui s'établit ainsi :

Investissement		
Dépenses	Prévus	323 967.00
	Réalisé	223 024.60
	Reste à réaliser	2 800.00
Recettes	Prévus	323 967.00
	Réalisé	325 491.68
	Reste à réaliser	0.00
Fonctionnement		
Dépenses	Prévus	645 317.00
	Réalisé	531 864.05
	Reste à réaliser	0
Recettes	Prévus	645 317.00
	Réalisé	673 892.29
	Reste à réaliser	0
Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement	EXCEDENT	102 467.08
Fonctionnement	EXCEDENT	142 028.24
Résultat global		244 495.32

Hors de la présence de Monsieur Guy Victor, Maire, le conseil municipal approuve à **8 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION** le compte administratif « COMMUNE » 2018.

8-2019 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 – COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par M. Patrick DIOT, receveur municipal, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du conseil municipal en même temps que le compte administratif de la COMMUNE.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Vote à 10 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION le compte de gestion 2018 de la COMMUNE, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

9 - 2019 : AFFECTATION DU RESULTAT 2018 – COMMUNE

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :
un excédent de fonctionnement	11 187.56
un excédent reporté de	130 840.68
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	142 028.24
un excédent d'investissement de	102 467.08
un déficit des restes à réaliser de	2 800.00
soit un excédent de financement de	99 667.08

DECIDE d'affecter le résultat	comme suit		
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018	EXCEDENT		142 028.24
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN			
RESERVE	art 1068		0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT	art 002		142 028.24
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	EXCEDENT art 001		102 467.08

10-2019 Travaux d'entretien des monuments historiques – Réfection Presbytère de l'Eglise Saint-Thomas (MHI) – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de la séance du 09/11/2018, le conseil municipal avait sollicité l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat pour les travaux d'entretien cités en objet.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, en date du 28/02/2019 informant l'inscription de cette opération au programme 2019 d'entretien de l'Etat, ministère de la Culture et propose une subvention à hauteur de 30% du montant HT des travaux.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ADOPTE le programme de travaux tel qu'exposé ci-dessus,
- SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat (DRAC),
- APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

Montant de l'opération		6423,20 € HT (7707,84 € TTC)
ETAT 30%	soit	1926,96 €
Part Commune y compris TVA		5780,88 €

11-2019 Création d'un poste d'Agent Spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet (35H/Hebdo)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'un des agents actuellement au grade d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles, est promouvable au grade d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.

La proposition d'avancement de grade sera soumise à l'avis de la Commission Administrative Paritaire auprès du CDG 47 lors de la séance du 21 mai 2019.

Monsieur le Maire propose de créer le poste d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet pour nommer cet agent en charge de l'assistance au personnel enseignant au sein de l'école maternelle et primaire d'Hautefage la Tour.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois à compter du **1er juin 2019** pour intégrer la création demandée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

- DECIDE de créer un poste d'Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet (35H/Hebdo),
- DEMANDE au Comité Technique Paritaire la suppression du poste d'Agent Spécialisé principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- APPROUVE le tableau des emplois ci-dessous et arrêté **au 1^{er} juin 2019**

TITULAIRES

Filière - Grade	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	2	2	1 - 17h30
TOTAL		2	2	

FILIERE TECHNIQUE

Adjoint technique	C	2	2	1 - 17 II 30
TOTAL		2	2	

FILIERE SOCIALE

ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
TOTAL		1	1	

NON TITULAIRES - EMPLOIS PERMANENTS
--

Filière - Grade	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Rémunération	Motif du contrat
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Adjoint administratif	C	1	1	1 - 17H30	325	CDI 3 -3 -5
TOTAL		1	1			

FILIERE SOCIALE					Rémunération	Motif du contrat
ATSEM		2	2		SMIC	Contrat Emploi- Avenir de droit privé
TOTAL		2	2			

12-2019 : APPROBATION DES RAPPORTS DE LA CLECT DU 13 FEVRIER 2019

- Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, qui s'est réunie le 13 février 2019 dans le but d'étudier les attributions de compensations avec les communes membres suite au transfert de la compétence « eaux pluviales »
- Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois qui s'est réunie le 13 Février 2019 afin de fixer le montant des charges concernant l'actualisation de la participation 2019 de Villeneuve sur Lot au financement du Pôle Ressources Mutualisé.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la CLECT a approuvé à l'unanimité dans ses rapports cités ci-dessus les nouveaux montants consécutifs à la régularisation des charges.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- 1°) - Approuve les rapports de la CLECT en date du 13 Février 2019, annexés à la présente, modifiant les attributions de compensations de la CAGV avec ses communes membres ;
- 2°) - Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires en vue de l'application de la présente délibération ;
- 3°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

La présente séance comprend les délibérations n°01-2019 au n°12-2019.

**Le Maire,
Guy VICTOR**

